

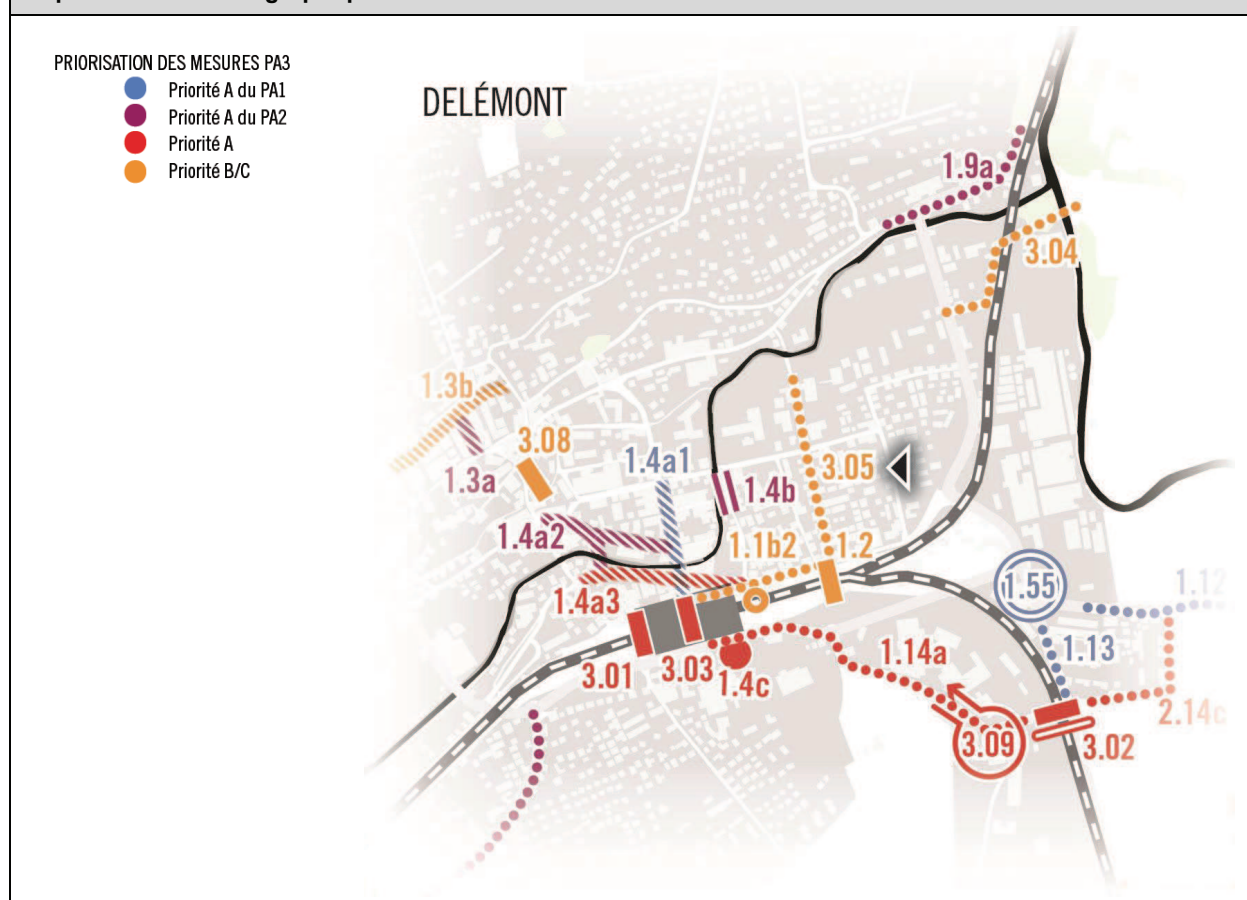
3.05

ARE : 6711.3.XXX

Liaison de mobilité douce Gros-Seuc – Morépoint et gare LD1 et 3, Stratégie transports – Objectif 4

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	A3
Instance(s) de décision	Ville de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : dès 2020 Début des travaux : dès 2019
Instance(s) concernée(s)	SDT (SAM et SMT)	Estimation des coûts globaux	0.8 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.2, 3.04	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton, Confédération
Besoins de coordination	PDCom et PD MD Delémont	Degré de maturité	1

Représentation cartographique



Description de la mesure		
<p>Constat / situation initiale</p> <p>La rue du Haut-Fourneau reliant les quartiers de Morépont – Gros-Seuc et la gare est identifiée dans le Plan directeur de la mobilité douce de Delémont comme un point faible, potentiellement accidentogène, pour les piétons et les cyclistes. Cette situation peut être améliorée notamment par la création et l'élargissement de trottoirs, la création de pistes/bandes cyclables et/ou de voies mixtes vélos-piétons, l'entretien et l'amélioration du revêtement et encore l'amélioration de la visibilité aux carrefours.</p> <p>S'agissant de la rue du Haut-Fourneau, elle constitue un axe structurant (réseau magistral) de mobilité douce du centre-ville, qui a pour fonction de relier de manière attractive plusieurs quartiers d'habitation et en particulier le futur écoquartier du Gros-Seuc à la gare. Une autre liaison de mobilité douce, structurante à l'échelle du quartier, se trouvera dans l'axe est-ouest (horizon 2018-2019), afin de compléter le réseau de mobilité douce pour ce quartier. Une liaison de mobilité douce traversera l'écoquartier (aménagée simultanément à la construction du site) et permettra de rejoindre le Colliard en suivant la liaison prévue à la mesure 3.04.</p>		
<p>But de la mesure</p> <p>Aménager une liaison de mobilité douce entre le secteur Morépont – Gros-Seuc et la gare de Delémont. Cette mesure se justifie notamment par la construction prochaine de l'écoquartier dans le secteur Morépont – Gros-Seuc qui accueillera environ 300 logements en habitat collectif. La mesure prévoit une forte modération, mise en zone de rencontre (limitation à 20km/h), sur la rue du Haut-Fourneau. Des mesures d'aménagement seront mises en place aux carrefours notamment.</p>		
<p>Opportunités</p> <p>La Conception directrice du développement territorial du Canton préconise la mise en place, au sein des polarités, d'un réseau d'espaces publics de qualité, de manière à renforcer l'attractivité urbaine et la qualité de vie au quotidien.</p> <p>La mesure s'inscrit en outre dans un ensemble de mesures visant à renforcer les liens physiques et fonctionnels entre les espaces urbains majeurs constituant le cœur de la vie économique, sociale et culturelle de Delémont en s'assurant de la continuité du réseau d'espaces publics entre ces espaces et plus généralement l'accès entre le nord de la ville et le territoire de confluence de l'agglomération.</p> <p>Cette mesure répond également à l'objectif des Plan directeur communal et de la mobilité douce de Delémont et du Plan directeur régional de mise en place d'un réseau d'itinéraires cyclables et piétonniers de qualité, continu et sécurisé, reliant les centralités, les quartiers résidentiels, les sites d'activités et les équipements entre eux, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle locale (maillage fin), en utilisant en priorité les infrastructures existantes et en impliquant les milieux concernés.</p>		
Utilité		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Amélioration de l'accessibilité des nouveaux quartiers et de leurs liens à la gare de Delémont.	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Accroissement de l'attractivité des nouveaux quartiers résidentiels des cœurs de pôle.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Amélioration de la sécurité et du confort pour toutes les formes de mobilité douce.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation accrue de toutes les formes de mobilité douce et des transports publics. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
Etapes de mise en œuvre	Instances responsables	Dates
<ol style="list-style-type: none"> 1. Crédit d'étude 2. Avant-projet 3. Dépôt public 4. Traitement des oppositions 5. Approbation du projet 6. Décision de financement 7. Début des travaux 	UETP UETP UETP UETP UETP UETP UETP	Dès 2019
Coordination avec le Plan directeur cantonal		
Pertinence par rapport au plan directeur	Etat de l'intégration dans le plan directeur	
Bonne	Coordination réglée - Fiches 2.03, 2.07 et 2.08	